



Exposition Avicole de Souillac

Du 8-9 Février



Organisée par la société d'Aviculture du QUERCY et du PERIGORD NOIR.

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU TÊTE COLOREE DE BRIVE

CHAMPIONNAT REGIONAL DU LYNX

CHAMPIONNAT REGIONAL DU CAUCHOIS

CHAMPIONNAT REGIONAL DU STRASSER

CHAMPIONNAT REGIONAL DES PIGEONS SUISSES

CHAMPIONNAT USASO LAPIN RACES MOYENNES

CHAMPIONNAT USASO PIGEON TEXAN

PROGRAMME :

Jeudi 6 Février : 9h à 22h..... **Réception et mise en cage des animaux.**

Vendredi 7 Février à partir de 7 h30**Jugement à huit clos.**

Samedi 8 Février :**Ouverture au public et ouverture du bureau des ventes de 9 heures à 18 heures, Inauguration de l'exposition à 11 heures.**

Dimanche 9 Février:**Ouverture au public de 9 heures à 14 heures. Remise des récompenses à 12 heures, fermeture du bureau des ventes à 12h 30 heures,**

Attention : Délogement à partir de 14 h le dimanche 9 février.

REGLEMENT GENERAL

Article 1 :

La déclaration d'inscription accompagnée du chèque libellé à l'ordre de la SAQPN.

A Monsieur David Jean-Baptiste

Reyrevignes - 46200 Lachapelle Auzac

06.15.05.25.61 - jean.baptiste.david19@gmail.com

Clôture des inscriptions le **14 JANVIER 2025** ou dès que le nombre de cages sera atteint.

Article 2 :

Droits d'inscription : Volière ou bassin (couple)	4 €
Trio (1M+2F)	5 €
Couple	4 €
Unité (toutes catégories)	3,5 €
Unité (à partir du 16ème sujets réservés aux membres de la SAQPN)	1 €
Palmarès et frais de secrétariat (gratuit pour les adhérents de la SAQPN)	7 €

Les volailles et les pigeons ne sont pas admis en couple.

Article 3 :

Vu les difficultés liées au transport d'animaux vivants, la société n'assurera pas la réexpédition des sujets exposés.

Article 4 :

Les exposants désirant vendre des lots exposés, devront inscrire le prix de vente en euros sur les feuilles d'engagement. Ce prix sera majoré de 20%, arrondi à l'euro supérieur, à la charge de l'acheteur, au bénéfice de la SAQPN et inscrit au palmarès. Toutes ventes ne passant pas par le bureau des ventes sont formellement interdites.

Article 5 :

Les organisateurs se montreront intransigeants quant à l'état sanitaire des animaux.

Tout sujet reconnu malade à l'arrivée sera isolé et ne participera pas au concours.

En cas de grève, d'intempéries, de force majeure, les frais ne seront pas remboursés.

Le comité prendra toutes les dispositions pour l'hébergement et la parfaite surveillance des animaux. Il ne pourra en aucun cas être tenu pour responsable des décès, des vols, des erreurs et dommages, quelle qu'en soit la nature, même en cas d'incendie. Une surveillance des animaux se fera jour et nuit.

Article 6 :

Les animaux doivent parvenir (dans des emballages, solides et fonctionnels), accompagnés du certificat de vaccination contre la maladie de Newcastle (vaccination au COLOMBOVAC ou NOBILIS obligatoire pour les pigeons suivant la note de service DGAL/SDSPA/MCSI/N2003-8175 du 23 octobre 2003 du ministère de l'agriculture), à l'adresse suivante :

Commissaire Général de l'Exposition nationale d'aviculture

Palais des congrès Souillac Rue du Maquis, 46200 Souillac. : 06.82.19.94.40

Article 7 :

Le commissaire général se réserve le droit de refuser les engagements avant la date prévue, en cas de manque de place, ainsi que toutes personnes pouvant nuire au bon déroulement de la manifestation.

L'exposant, par le fait de sa demande d'admission, accepte de se conformer au règlement général et au présent règlement.

Article 8 :

Les animaux non domestiques seront acceptés sous l'entière responsabilité de l'éleveur.

RECOMPENSES :

CHAMPIONNAT DE FRANCE DU TÊTE COLOREE DE BRIVE

CHAMPIONNAT REGIONAL DU LYNX

CHAMPIONNAT REGIONAL DU CAUCHOIS

CHAMPIONNAT REGIONAL DU STRASSER

CHAMPIONNAT REGIONAL DES PIGEONS SUISSES

CHAMPIONNAT USASO LAPIN RACES MOYENNES

1 GRAND PRIX de la REGION MIDI PYRENEES au meilleur OISEAU DE PARC D'ORNEMENT

1 GRAND PRIX du CONSEIL DEPARTEMENTAL au meilleur PALMPEDE DE RAPPORT

1 GRAND PRIX de la VILLE de SOUILLAC un meilleur LAPIN

2 GRANDS PRIX de la SAQPN au meilleur PIGEON et VOLAILLE

PRIX GUY MARCOU au meilleur CULBUTANT

PRIX RENE FREGEAC au meilleur ROMAIN

PRIX JEAN BLANC au meilleur BOUVREUIL

PRIX PIERRE LAUVIE au meilleur pigeon BLEU DE GASCOGNE

PRIX PATRICK CHARPENTIER au meilleur pigeon MODENE

PRIX MADELEINE KUTTEL au meilleur lapin Japonais

4 GRANDS PRIX D'ELEVAGE :

(1 lapin, 1 pigeon, 1 volaille, 1 oiseau de parc et d'ornement)

Sera attribué à l'exposant ayant obtenu le plus grand nombre de points (sur 6 sujets de même race et variété, bagués ou tatoués 2019 à 2024).

Les 6 numéros de cages devront être désignés par l'éleveur, sur la feuille d'engagement.

Décompte des points : Pigeons, Volailles 97=7pts, 96=6, 95=5, 94=4 93=3, 92=2, 91=1.

Lapins, Cobayes 97=7pts ; 96.5=6,5, 96=6 ; 95.5=5,5, 95=5 ; 94.5=4,5, 94=4, 93.5=3,5, 93=3 ; 92.5=2,5, 92=2 ; 91.5=0,5, 91=0.

Le commissaire Général :

M. Julien DANIEL

Les Claux

46200 LE ROC

Tél. : 06.82.19.94.40

EXPOSITION NATIONALE D'AVICULTURE DE SOUILLAC
LES 8 et 9 Février 2025

De M./Mme.....
Adresse complète :
..... Téléphone :

Membre actif de la société :
Mail (impératif) :

Les animaux seront amenés par : l'exposant Groupage

► **J'accepte que mes coordonnées soient partagées sur le palmarès**

Le retour s'effectuera par l'exposant ou par responsable de groupage.

DROITS D'INSCRIPTION :	RESPONSABLES GROUPAGE
Volière à 4 €uros (couple) X..... =.....	Nom :
Bassin à 4 €uros (couple) X..... =.....	Adresse :.....
Trio à 5 €uros X..... =.....
Couple à 4 €uros X..... =.....	Tél. :.....
Unité à 3,5 €uros X..... =.....	Noms des participants :
Unité +16 sujets SAQPN 1 €uro X.... =.....
Cage d'échange 1 €uro X.... =
2 sujets max/cage, 2 max /pers
Palmarès obligatoire
(gratuit adhérent de SAQPN) = 7 €uros
Cotisation, Adhésion SAQPN 20 € =.....
REPAS :
c Samedi midi (18€): nbre de personnes =
c Samedi soir (23€) : nbre de personnes =
c Dimanche midi (18€): nbre de personnes=
<i>(les repas du midi sont gratuits pour les membres de la SAQPN participant <u>activement à la tenue de l'exposition</u>, le commissaire général en est seul juge)</i>	
TOTAL =	
Chèque à l'ordre de la SAQPN (en cas d'annulation liée au COVID19 les frais d'inscription seront remboursés).	

Je soussigné déclare avoir pris connaissance du règlement et en accepte les conditions.

Fait à.....le..... Signature

CLOTURE DES INSCRIPTIONS LE 14 Janvier 2025 ou dès que le nombre de cages sera atteint.

La feuille d'inscription est à adresser à :
Mr David Jean-Baptiste – Reyrevignes - 46200 Lachapelle Auzac
jean.baptiste.david19@gmail.com

SOCIETE AVICOLE DU QUERCY ET DU PERIGORD NOIR
S.A.Q.P.N

Nom : _____ Prénom : _____
 Adresse : _____

mail(impératif)

Fixe : _____ portable _____

Désignations des animaux exposés

une déclaration bien faite évite les erreurs dans l'élaboration du catalogue, MERCI

Nombre de cages	Désignations des animaux exposés	Pigeons	Tourterelles	VOLAILLES			CANARDS		autres volailles	LAPINS				Cobaye	Jeune : J Adulte : A	Voliere : V Parquet : P Trio : T Couple : C Male : M Femelle : F	PRIX DE VENTE	GPE (6 cages)	Grand prix USASO (6 cages)
				G.R. Française	G.R. Etrangère	Race Naine	Grande race	Petite race		grande Race	Race moyenne	petite Race	race Naine						
	ex : Bouvreuil allemand doré à manteau bleu	X												J	F	25	OUI	OUI	
1																			
2																			
3																			
4																			
5																			
6																			
7																			
8																			
9																			
10																			
11																			
12																			
13																			
14																			
15																			
16																			
17																			
18																			
19																			
20																			

Nous faisons appel à vous, ou à vos connaissances pour nous aider à récolter des lots pour la tombola que nous organisons comme chaque année bons d'achats, mais surtout animaux avicoles,) Merci d'avance de votre aide,